

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2024

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°21

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 24 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Yvette FOURNIER, M. Yvon DELCHET par M. Stéphane BERTHOMIER, M. Gérard FAUGERES par M. Jacques SPINDLER, M. Serge HULPUSCH à partir de 18h50 par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, M. Raphaël CHAUMEIL par M. Dorian LASCAUX, Mme Anne BOUYER par Mme Micheline GENEIX.

Etaient absents : Mme Ayse TARI, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Cité de l'Accordéon et des Patrimoines – Adhésion au dispositif Pass' Corrèzien –
Création d'un tarif gratuit Pass' Corrèzien**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que Corrèze Tourisme met en place un nouveau dispositif : *le Pass Corrèzien*, offrant aux habitants du territoire la possibilité de bénéficier d'une entrée gratuite pour deux entrées payées dans les sites touristiques adhérents au dispositif,
- Considérant que pour développer ses publics, la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines a engagé un travail de partenariat avec Corrèze Tourisme pour inscrire la Cité dans les circuits touristiques,
- Considérant que ce site muséal souhaite s'inscrire, en y adhérant, dans ce nouveau dispositif
- Considérant qu'il convient de créer un tarif gratuit spécifique applicable au détenteur du Pass corrézien dans les conditions prévues par le dispositif, c'est-à-dire à la condition obligatoire qu'il soit accompagné par deux personnes réglant leurs entrées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve l'adhésion de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines au dispositif du Pass' Corrézien.

2 - Décide de créer un tarif gratuit spécifique applicable au détenteur du Pass' Corrézien à la condition obligatoire qu'il soit accompagné par deux personnes réglant leurs entrées.

3 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches administratives liées à ce dispositif

4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

 Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le :

Date et ref de l'accusé de réception :

27 JUIN 2024
27 JUIN 2024

DA - 25062024